**Revenus**

Présentation d’un exemple de bulletin de paie et explication des différents types de rémunération.

Différenciation entre un salaire net (après déductions) et un salaire brut.

L’élève choisit sa situation économique selon le diagramme. Il doit dire son choix à son enseignant.

L’élève fait les calculs afin d’établir son revenu brut, net, hebdomadaire, mensuel et annuel.

L’élève remplit le bulletin de paye avec ses données hebdomadaires.

1. Le bulletin de paye

Un employeur doit remettre au salarié, en même temps que son salaire, un bulletin de paye contenant assez de renseignements pour lui permettre de vérifier le calcul de son salaire. Pour chaque période de paie, un employé doit recevoir un bulletin de paye qui contient les éléments suivants :

1. Le nom de l’employeur;

2. Le nom du salarié;

3. Le nom de l’emploi du salarié;

4. La date du paiement et la période de travail qui y correspond;

5. Le nombre d’heures payées au taux normal;

6. Le nombre d’heures supplémentaires payées ou remplacées par un congé avec la majoration applicable;

7. La nature et le montant des primes, des indemnités, des allocations ou des commissions versées;

8. Le taux de salaire;

9. Le salaire brut;

10. La nature et le montant des déductions;

11. Le salaire net versé;

12. Le montant des pourboires déclarés par le salarié conformément à l’article 1019.4 de la Loi sur les impôts (chapitre I-3);

13. Le montant des pourboires attribués au salarié en vertu de l’article 42.11 de la Loi sur les impôts.

1. Présenter un exemple de bulletin de paye (voir l’annexe)
2. L’importance de recevoir un bulletin de paye et les raisons pour lesquelles la loi l’a rendu obligatoire

• Pour avoir une preuve en cas d’erreur, mais aussi parce que c’est un papier important qui est exigé par la CNESST lors d’une enquête (si l’employé porte plainte parce que l’employeur ne veut pas lui payer les sommes dues).

• Pour vérifier le calcul du salaire et des déductions.

• Pour s’assurer que toutes les heures travaillées ont été payées.

1. Différents types de rémunération :

A) Selon un taux horaire

Taux par heure payé par l’employeur à un employé.

Le salaire minimum à compter du 1er mai 2019 sera de 12,50 $ de l’heure.

B) À pourboires

Un salarié au pourboire reçoit habituellement des pourboires (remis volontairement au salarié par les clients ou ajouté à la facture) et travaille :

Dans un restaurant, sauf les établissements de restauration rapide

Pour une entreprise qui vend, livre ou sert des repas pour consommation à l’extérieur

Dans un local où des boissons alcooliques sont vendues pour consommation sur place

Dans un établissement qui offre contre rémunération de l’hébergement à des touristes, y compris un établissement de camping.

C) À la commission

L’employé reçoit un pourcentage sur chacune des ventes qu’il conclut. Lorsque le taux horaire du salaire de base est plus bas que le minimum prescrit, l’employeur doit verser les commissions chaque semaine afin d’assurer que le salarié reçoit le salaire minimum sur une base hebdomadaire.

D) À la pièce ou à l’unité

Le salaire est établi en fonction du rendement du salarié. C’est notamment le cas des cueilleurs de fraises ou de framboises, qui sont rémunérés selon le nombre de kilogrammes de fruits qu’ils cueillent.

1. Salaire brut et salaire net. Les déductions obligatoires

Pour calculer correctement le salaire net, il est important de bien comprendre les déductions qui apparaissent sur le bulletin de paye. Les déductions sont l’argent que les différents gouvernements prennent sur la paie.

1. Assurance emploi **:** Elle procure une aide financière temporaire aux travailleurs sans emploi qui répondent aux critères d’admissibilité.
2. Régime québécois d’assurance parentale(RQAP): Il prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d’adoption. Pour y avoir droit, il faut avoir touché un revenu de travail.
3. Régime de rentes du Québec (RRQ) : Il s’agit d’un régime d’assurance publique et obligatoire pour les travailleurs âgés de 18 ans ou plus dont le revenu annuel dépasse 3 500 $. Il offre aux personnes qui travaillent ou qui ont déjà travaillé au Québec, ainsi qu’à leurs proches, une protection financière de base à la retraite, au décès ou en cas d’invalidité.
4. Impôts provincial et fédéral, qui sont calculés en fonction du revenu :

Montant d’argent pris sur chaque paie et remis au gouvernement. Plus le salaire augmente, plus le pourcentage sur le salaire est élevé.

On peut aussi retrouver d’autres déductions sur notre salaire, comme par exemple l’adhésion à un syndicat, les assurances, stationnement, cotisation pour le club social de l’entreprise, etc.